

Arrêté Préfectoral - Restriction d'eau



Communiqué de Presse - Préfecture de la Haute-Garonne

La situation hydrologique de la Haute#Garonne demeure fragile. Le mois d'octobre s'est avéré particulièrement chaud et accuse un déficit pluviométrique de l'ordre de 50 % malgré les pluies de la semaine précédente.

[...]

Dans ce contexte, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute#Garonne a décidé de maintenir des mesures de gestion et de restriction des usages de l'eau. **Les petits cours d'eau, non réalimentés, non instrumentés, situés en secteur rive droite et rive gauche de la Garonne restent en restriction de niveau crise. Le reste du département est placé en vigilance.**

Dans les zones en niveau de vigilance, comme c'est le cas pour Pins-Justaret, il n'y a pas de restrictions imposées **mais l'ensemble des usagers sont invités à prendre toutes mesures d'économies d'eau.**

📎 [Télécharger le fichier «Arrêté 30 10 2025.pdf» \(3.6 Mo\)](#)

Les secteurs concernés (ainsi que des explications concernant les mesures et restrictions) sont visibles sur le site de la DDT 31 : <https://atlasddt31.fr/etiages> .

Annexe



Les mesures de restriction de prélèvements d'eau dans le département de la Haute-Garonne : pour tous les usages à partir d'un pompage direct dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement

D'après l'arrêté préfectoral pour application à compter du 01 Novembre à 08h00



